LETTRAGE:

n. m.

La lettre comme signe graphique ou ensemble de signes graphiques.

Dans le domaine de l'imprimerie : caractère représentant une des lettres de l'alphabet.

Dans le domaine des arts graphiques :

Dans une estampe, il s'agit de la légende inscrite en bas pour en indiquer le sujet. Par extension, sur une planche de bande-dessinée, le lettrage correspond au dessin de la forme des lettres du texte et des onomatopées et à leur mise en place. Le lettrage est placé dans des bulles ou des récitatifs.



Ce terme désigne aussi l'action de tracer les lettres à la main des lettres d'un textes sans utiliser des <u>caractères typographiques</u> et ne désignant pas non plus un travail de calligraphie. Ce peut être le cas pour une affiche, une signalétique, une enseigne ou devanture de magasin...



Sources: [définition issue du dictionnaire en ligne] Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales . (2012). Nancy: CNRTL. :< http://www.cnrt l.fr/definition/lettrage | définition issue du glossaire de Benoît PEETERS, La Bande dessinée. éd. | Dominos-Flammarion, 1993. 127 pages. ISBN: 2-08-035174-5] [définition issue du Glossaire de la bande dessinée en ligne < http://www.citebd.org/spip.php?r ubrique136 >] [définition issue de Wikipédia: < https://fr.wikipedia.org/wiki/Lettrage >